

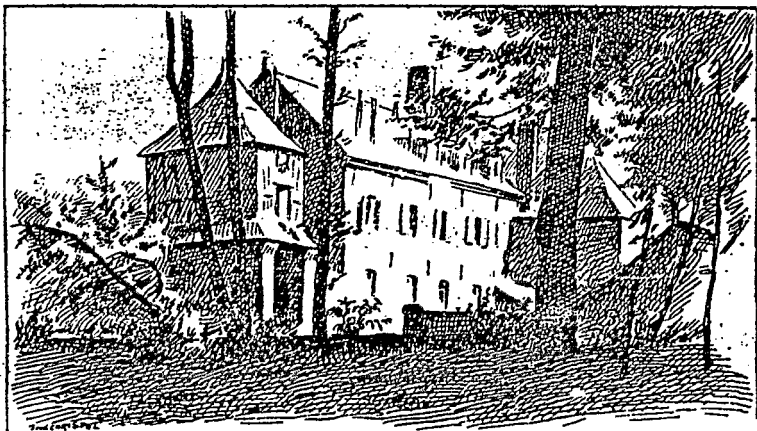
## La famille Joly de Bammeville

---

### LES ORIGINES

Les JOLY de BAMMEVILLE venus s'établir à Saint-Quentin au début du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient originaires de Loudun, en Poitou. La famille JOLY possédait dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle le fief de Lourdines, avec la Haute Justice, comme relevant à hommage du roi à cause de son château royal de Loudun. Ses ancêtres avaient probablement embrassé la réforme à la suite du séjour de Calvin dans cette province. A la Révocation de l'Édit de Nantes, nombreux sont les Poitevins à quitter le sol natal, où la répression devient insupportable.

La situation est différente à Saint-Quentin, mais bien que peu inquiétés, les huguenots de la ville n'avaient jamais obtenu de célébrer leur culte dans la cité. Il avait eu lieu à Pommery, à Caulaincourt, à Dallon, à Lehaucourt. "A la Révocation, trois des plus forts marchands protestants quittent la ville, emportant pour plus de 200.000 F d'argent et de marchandises" (1) Puis la confiance renaît, "beaucoup se convertissent des lèvres sinon du cœur," et c'est à Saint-Quentin que viennent ou reviennent s'établir quelques familles de la "religion" notamment les DUMOUTIER de Vastre, les CLERGEAULT de PONDARTIN, les FROMAGET, de BRISSAC, tous originaires de Loudun. Ils y rejoignent les COTTIN, HARLE, de JONCOURT, COUILLETTE D'HAUTERIVE, originaires de la région, les CROMMELIN, déjà bien implantés, les POSSEL, citoyens de Genève.



Pommery : Ancien château des Seigneurs de SONS (XVII<sup>e</sup>).



SAMUEL JOLY

Samuel JOLY, fils de Samuel JOLY et de Marie DUMOUSTIER de VASTRE, naquit au château de Lourdines le 14 août 1684. Il fut présenté au baptême le 20 à la paroisse réformée de Loudun, dont le pasteur était Jacques de BRISSAC des LOGES, (d'une famille qui se fixera également à Saint-Quentin) par Jacques DUMOUSTIER, son oncle. "Pendant les 120 années qui suivirent, aucun des baptêmes de la famille ne put être célébré dans un temple ni consacré par un pasteur de l'Église réformée." (2)

Quand Samuel perdit son père, mort à 40 ans, et dont les persécutions avaient probablement abrégé les jours, il n'avait que huit ans. Sa mère se remaria, mais si Claude FAUTRAS était homme d'esprit et de mérite, il dissipa cependant les biens de famille.

"Vers l'âge de vingt ans, Samuel JOLY se rendit compte de sa position et des devoirs qu'il avait à remplir comme chrétien et comme chef de famille. Il résolut de rester attaché à sa foi et en même temps de reconquérir une position que lui avaient fait perdre ses propres malheurs et ceux qui pesaient sur les réformés de France" (2)

En 1705 il quitte sa province et se rend en Picardie. Il rejoint à Saint-Quentin la famille de sa mère et il s'adonne comme elle au négoce des toiles. Son commerce deviendra par la suite un établissement industriel qui prendra un grand développement.

Il est bon de rappeler que les seuls métiers permis aux huguenots étaient alors ceux du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

C'est seulement en 1716 que Messieurs du Corps de Ville et Messieurs du Chapitre manifestent leur zèle contre Samuel JOLY.

M. de BERNAGE, Intendant de Picardie, écrit le 18 mars 1716 à M. GOBINET de VILLECHOLES, son subdélégué à Saint-Quentin : "Les Maire et échevins de la ville de Saint-Quentin s'étaient plaints que le nommé JOLY de Loudun était venu dans la dite ville pour s'y établir, qu'il avait loué une maison et qu'il prétendait y faire le commerce des toiles sans rapporter d'extrait baptistaire ni faire preuve de ses vie et moeurs et de sa religion. Le Conseil du Dedans du Royaume me mande que les maire et échevins ont bien fait de s'y opposer, que le Conseil de Régence entend qu'on ne s'écarte en rien des anciennes ordonnances et que le dit JOLY ait à se soumettre sinon qu'en ce cas le propriétaire qui lui a loué sa maison doit résilier le bail comme nul, attendu que faute par ce particulier de se conformer aux règlements, il doit être déchu de l'établissement qu'il prétendait faire à Saint-Quentin." (3)

Le 6 janvier 1717, le Corps de ville délibère au sujet de Samuel JOLY : "Messieurs après avoir entendu lecture de la lettre de Mgr de BERNAGE, en date du 12 janvier, contenant que Samuel JOLY, de Loudun, ne s'est pas acquitté des devoirs de catholique et profite des délais qui lui ont été accordés pour se faire instruire, qu'il convenait que les ordres du Conseil à son égard soient exécutés et qu'il sorte de cette ville, en exécution de laquelle le dit JOLY aurait été mandé à la Chambre, et iceluy interpellé de nous déclarer s'il avait satisfait à son devoir de catholique, et s'il avait le certificat de son pasteur, aurait fait réponse qu'il n'avait pu le faire et qu'il n'avait aucun certificat... L'affaire mise en délibération, mes dits sieurs ont ordonné au dit JOLY de sortir de cette ville incessamment et au plus tard le premier jour prochain..." (4)

Samuel JOLY, pour gagner du temps, demande à s'instruire de la religion catholique. On écrit à l'évêque de Noyon le 13 Novembre 1717 : "Monseigneur, nous sommes obligés de vous mander que nous envoyâmes hier chercher le nommé JOLY, natif de Loudun, religionnaire, pour savoir de lui s'il entendait exercer les ordres qu'il plut à Votre Grandeur de lui notifier le 26 du mois passé. Il nous fit réponse qu'il se faisait instruire de la véritable religion et qu'il était déjà catholique. Voilà une réponse des plus surprenantes... Vous avez, Monseigneur, remarqué fort judicieusement que le dit JOLY n'avait jamais eu l'intention d'abjurer ses erreurs et que tout ce qu'il a fait n'était que pures grimaces.

Vous lui avez ordonné de sortir de la ville en dedans de quinze jours ; la quinzaine est passée depuy mardi dernier ; il a la témérité de publier qu'il restera en cette ville malgré Votre Grandeur et qu'il a des puissances qui s'emploieront pour lui. Nous voyons avec re-

gret votre autorité méprisée et nous appréhendons que les nouveaux convertis ne se rendent un jour maîtres de la ville. Voilà, Monseigneur, ce que nous avons cru être obligés de vous mander... etc.” (5)

Le 17 Novembre, d'Arras, M. de BERNAGE répond aux plaintes du Corps de Ville : “Il paraît que vous pensez toujours que le nommé JOLY n'a aucune intention de se convertir. Cependant les protestations qu'il a faites par une lettre qu'il m'a écrite dans les termes les plus forts, qu'il s'offre faire une seconde abjuration et qu'il promet de vivre et de mourir dans la religion catholique et romaine, qu'il m'a de plus représenté un certificat du sieur CANART, curé, sur sa docilité à recevoir les instructions qu'il lui donne, je dois penser que ce qu'il dit est sincère. Je crois que tout ce qu'il reste à faire est d'en écrire à l'évêque de Noyon pour le supplier de donner les ordres nécessaires au curé du dit JOLY... etc. Ceci me semble toutes les précautions qu'on peut prendre...” (6)

Mais Samuel JOLY avait encore de hauts appuis, en particulier celui du duc d'Elbeuf, Gouverneur de la province de Picardie, qui écrit au Mayeur, le 14 février 1718 : “Le sieur JOLY, établi à Saint-Quentin depuis un très long temps, m'est si fortement recommandé, qu'à moins de raisons indispensables vous me ferez très plaisir de ne le point troubler dans son négoce, et au contraire de lui rendre tous les services qui dépendront de vous, comme à un homme que je considère et que je prends sous ma protection. Je mettrai sur mon compte tous les services que vous lui rendrez et je vous en marquerai ma reconnaissance...” (7)

Cette fois, Samuel JOLY a gagné la partie, le Corps de Ville est confondu et il répond au duc d'Elbeuf : “Monseigneur, ceux qui nous ont précédés n'ont jamais troublé le sieur JOLY dans son négoce, mais seulement à cause de sa religion. Quant à nous, nous n'avons rien dit qu'après que M. de BERNAGE nous ait donné l'ordre, le 26 octobre dernier, de tenir la main à ce qu'il sortit de la ville quinze jours après pour retourner dans son lieu de naissance...”

Pour ne point nous attirer de reproches, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de donner avis de tout ce qui se passait à M. le Chancelier, à M. le Procureur Général, à M. de La VRILLERE ; d'autres ont écrit à Mgr l'évêque de Noyon, et depuis toutes nos lettres, nous sommes restés dans l'inaction et n'avons causé aucun trouble au sieur JOLY. Nous souhaiterions, Monseigneur, être entièrement les maîtres de cette affaire pour donner des marques de notre parfaite soumission à ses ordres... heureux de pouvoir trouver l'occasion de vous faire connaître que nous sommes et serons à jamais, Mgr... etc” (7)

Le négoce de Samuel JOLY ayant atteint une certaine prospérité, et d'autre part l'avenir de ses frères et sœurs assuré, il songe lui-même au mariage. Il va épouser Marthe Louise CLERGEAULT de PONDARTIN, dont la mère est née COTTIN, le père originaire aussi du Poitou, famille protestante fixée à Saint-Quentin. Le mariage a lieu à Paris en novembre 1718 (8) mais dès le 19 juillet une pièce intitulée “articles de mariage” est signé à Saint-Quentin, en présence de vingt membres de la famille et intimes.

Le contrat du 11 novembre 1718 devant Me MASSON, notaire à Paris, est accompagné d'un état de son bien, rédigé par Samuel JOLY. Il y compte dans son commerce : 33 800 livres ; sa part de Lourdines : 1.800 livres ; ses meubles : 2.000 livres ; et une maison à Paris "où pend pour enseigne l'Empereur de la Chine" : 3.400 livres. Le total se monte à 41.000 livres.

Il est stipulé dans l'acte de mariage que Samuel JOLY et Marthe CLERGEAULT ont promis de se prendre l'un l'autre en mariage et d'en faire la célébration en face de la Sainte Eglise le plus tôt que faire se pourra, mention courante dans les contrats protestants. On sait que beaucoup d'entre eux, et notamment les BENEZET à Saint-Quentin, ont usé des sacrements catholiques, contraints par la nécessité, car c'était le seul état-civil légal auquel ils pouvaient prétendre, en l'absence duquel leurs enfants étaient déclarés "naturels et point habiles à succéder". Ils se trouvaient en règle avec leur conscience en considérant qu'il s'agissait d'un acte civil légal indispensable et non religieux de leur part ; d'ailleurs un synode les y avait autorisés, bien que plus tard un autre les en empêchât.

Le mariage fut célébré à Paris, dans l'église Saint Come et Saint Damien, paroisse de la future qui avait élu domicile rue des Cordeliers, en présence des DUMOUSTIER de VASTRE, VERON, DARGENT, de JONCOURT, LE SERURIER, VALMALETTE, etc.

On trouvait dans la capitale, plus qu'ailleurs, des facilités pour faire légaliser les unions entre protestants, car la famille possède cet acte, signé par le Cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, avec le sceau de ce prélat.

"La persécution contre les protestants avait recommencé à partir de 1732. Il aurait suffi au gouvernement que les protestants fissent valider leur mariage par une bénédiction dans une église catholique, par l'eau et le signe de la croix. Mais les prêtres n'acceptaient pas ce compromis, et les évêques demandaient que les suspects d'hérésie fussent astreints à présenter pour se marier, avec leur acte d'abjuration, des certificats d'accomplissement de leur devoir pascal, et que ceux qui vivraient conjugalement sans avoir fait bénir leur mariage fussent poursuivis.

Les catholiques avaient longtemps soutenu le clergé dans ses persécutions. Mais au milieu du siècle se manifestèrent des sentiments de répugnance. Les soldats chargés d'arrêter les émigrants se dégoûtèrent de cette besogne, et les officiers mirent leur point d'honneur à ne pas surprendre les religionnaires "au désert". Des magistrats, des intendants cessèrent d'appliquer rigoureusement la loi." (9)

En raison de cet état de choses, les enfants JOLY nés sur la paroisse Saint-Martin à St-Quentin reçurent tous le baptême catholique.

Samuel JOLY et Marthe CLERGEAULT eurent douze enfants de 1719 à 1737. Les deux fils aînés seuls nous intéressent, car ils firent souche à St-Quentin jusqu'au siècle dernier.

Parmi les autres, un garçon s'établit à Londres, un à La Rochelle, un à Beaucaire, la fille aînée à Lourdines, dont elle porta la seigneurie à Jean DUMOUSTIER, son époux et cousin.

Les secrétaires du roi qui rédigeront le mémoire de vie et mœurs du second fils, Pierre, exposeront que les JOLY “de famille honnête et ancienne ne possèdent plus la terre de Lourdines depuis une quarantaine d’années (1739 env.) qu’à cause de l’éloignement domiciliés à Saint-Quentin ils ont vendu un bien qui était à plus de cent lieues de leur domicile et du siège actuel de leur fortune.” (10)

Samuel JOLY décède à Saint-Quentin le 21 novembre 1755. Depuis la loi du 9 avril 1736, neuf pièces étaient nécessaires pour l’enterrement d’un huguenot. “La dame Marthe Louise CLERGEAULT de PONDARTIN... a fait faire sommation à Me Jean Michel CARLIER prêtre et curé de la paroisse St-Jacques de lui donner la sépulture ecclésiastique, ce que le dit sieur CARLIER a refusé sur le fondement qu’il ne l’avait jamais reconnu pour catholique romain...” (11)  
Samuel JOLY fut inhumé dans le jardin Testart le soir en présence de l’huissier et de deux seuls témoins.

Après la mort de son mari, Marthe CLERGEAULT continue à habiter avec ses fils la maison paternelle rue du Four Lambin (des Patriotes) au coin de la Place des Champions. Mais elle termine ses jours dans le quartier de Pontoiles, peut-être chez les COTTIN. Les règlements avaient été adoucis cependant, car cette fois un grand nombre de parents et d’amis, en sus des témoins requis, purent rendre à Mme JOLY les derniers devoirs. (12)

Samuel Joly ne porte sur aucun acte venu à notre connaissance le nom du fief normand de Bammeville, sauf sur la déclaration qui suivit l’Edit de Tolérance. Cependant c’est lui, Samuel, le premier venu à Saint-Quentin, qui prit ce nom pour se distinguer de ses autres frères.

Après le décès des parents JOLY, nous voici en présence de deux branches : la descendance de Jean Samuel JOLY l’aîné et celle de Pierre Louis JOLY de BAMMEVILLE. La branche aînée disparaît un siècle plus tard avec Victor JOLY, mort sans postérité et le mariage d’Elisabeth sa sœur avec son cousin Aimé issu de la branche cadette : ces derniers auront une nombreuse descendance par leur fille Claire.

### JEAN SAMUEL JOLY dit JOLY l’aîné

Samuel JOLY ou JOLY l’aîné est né le 25 août 1722, paroisse St-Jacques, où demeuraient ses parents. On sait de lui peu de choses, sinon qu’il était aussi négociant et consul de la juridiction consulaire.

“Le commerce de Saint-Quentin avait obtenu par édit du mois de mars 1710 la création d’un Juge et de quatre Consuls élus par les justiciables pour connaître sans frais et sommairement des différends entre marchands, négociants et artisans. En raison de l’importance du commerce à Saint-Quentin, le Juge, c’est à dire le Président, avait trois consuls entrants et trois consuls sortants d’exercice, ce qui portait à sept la composition de ce tribunal.

Ils devaient être marchands ou négociants et résider dans la ville. En 1765 ils avaient concouru à la nomination des notables. Ils en furent ensuite exclus. En 1775, quand ils élevèrent à nouveau la prétention de voter, l'échevinage fit de l'opposition. La juridiction consulaire se recrutait dans les rangs de la bourgeoisie moyenne et depuis sa création s'était toujours fait remarquer par son esprit d'indépendance et de critique. Les protestants se glissèrent dans le corps des juges consuls et participèrent en cette qualité à partir de 1777 aux élections municipales. Ils jouissaient d'une grande considération dans la ville, et les intendants, en administrateurs intelligents, les avaient toujours ménagés. Ces différents motifs expliquent le ton emporté et furieux, la violence amère des mémoires dirigés par l'échevinage contre les consuls." (13)

Mais Samuel JOLY mourut en 1765, avant ces discordes locales.

Il avait épousé à Paris le 24 janvier 1759 Elisabeth de la FOSSE-CHATRY, petite nièce du doyen des fermiers généraux. (Dans les nobiliaires actuels, le nom est CHATRY de la FOSSE ; le général baron CHATRY de la FOSSE était son neveu). La sœur de Mme JOLY aîné Marie Anne Louise de la FOSSE CHATRY fut l'épouse d'Isaac Mathieu CROMMELIN, "Le dernier de sa race en France". Elles devaient être assez bien dotées, puisque Mme CROMMELIN sacrifia sa fortune pour combler le déficit de la célèbre maison de commerce.

Madame JOLY était née vers 1739 dans la région de Caen, mais d'une famille, écrit Clémence JOLY, établie à Houssez en Beauvaisis. Les époux n'eurent qu'un fils, leur vie commune fut brève : six années seulement. Ils demeurèrent rue du Four Lambin, comme il est dit plus haut, dans une maison tenant à la Place des Champions, et au sieur DENELLE, serrurier, paroisse St-Jacques. CROMMELIN, dans ses mémoires (14) trace le portrait de sa belle-sœur : "Moins belle que ma femme, mais plus vive, plus jolie, plus saillante enfin par ses grâces et la délicatesse de son esprit..." Il lui a même dédié des vers, placés au bas de son portrait.

Elisabeth JOLY mourut le 7 juin 1797 à Saint-Quentin, ayant vécu souvent près de sa sœur au château de Remaucourt ou à St-Germain-en-Laye où habitait CROMMELIN, ainsi qu'à Rouen.

Joly l'aîné doit développer le commerce de famille et s'en occuper davantage que son frère qui, comme on le verra, acquiert un office auprès de la Monarchie. C'est à Paris qu'il succombe, le 3 octobre 1765, il n'est âgé que de 43 ans. "Se sentant malade, Jean Samuel et son frère prévoient dans un acte ce qui devrait être fait en cas de décès de l'un d'eux, et prennent des engagements réciproques pour que le survivant remplace l'autre dans la protection et les soins à donner à sa famille. Peu après, Jean Samuel se rend à Paris pour subir une opération. A la veille de celle-ci, le 3 juillet 1765, il en informe son frère à Saint-Quentin, par une lettre écrite de l'Hôtel d'Anjou, rue Dauphine. Il ne survit que trois mois à cette opération. Ses obsèques eurent lieu "nuitamment, sans bruit, scandale ni appareil, selon les ordres de M. le lieutenant général de Police, M. de SARTINES, le jour même de sa mort." (15)

Les JOLY aîné avaient eu le 8 février 1760 un fils, Louis Jean Samuel, né à St-Quentin et baptisé à l'église St-Jacques. Sa grand mère maternelle née Louise LEMAITRE fut sa marraine et Pierre JOLY de BAMMEVILLE fut son parrain.

Jean JOLY, dès 1787 est grand Héraut d'Armes de France. Il fait partie de la loge maçonnique l'Humanité, de même que son cousin Pierre Louis Samuel. Jean JOLY est également officier de Louveterie. Le 25 août 1788 il achète d'Antoine Maximilien de CHAUVENET de CAUVIGNY la terre et la seigneurie de Remaucourt, moyennant 93.000 livres, d'après la procuration donnée par le vendeur à sa mère, Marie Joseph OBERT de COURTEMBUS, veuve de Philippe Antoine de CHAUVENET de LESDINS. (16)

Le 24 novembre 1789 Jean JOLY épouse Marie Jeanne Madeleine de LESSART, normande elle aussi, richement pourvue de biens fonciers et immeubles.

Née et baptisée le 18 septembre 1761 en la paroisse St Eloi de Rouen, elle est fille de Jacques Pierre de LESSART et de Marie Marthe de CUSSY, demeurant à Rouen 7, rue de l'évêché. (17)

Madeleine de LESSART avait une sœur unique privée de la raison, Marie Henriette, née le 3 avril 1766. Joly l'aîné fut son tuteur, et curateur de ses biens, puis ce fut Eric JOLY qui remplit ce rôle. Henriette de LESSART mourut à Saint-Quentin le 23 avril 1838, léguant tous ses biens aux enfants de sa sœur, Victor et Elisabeth.

Le 28 mai 1790, Jean JOLY est l'objet d'une donation de 36.000 livres par sa tante maternelle Mme CROMMELIN à la suite de son mariage, et il lui achète la nue-propiété d'immeubles à Remaucourt et environs. (18) Son oncle CROMMELIN lui portait une grande amitié, car lors de la perte de son fils unique âgé de six ans, il écrivit que seule l'affection de son neveu avait pu le tirer du désespoir.

Elu à l'Assemblée Nationale le 8 septembre 1791, JOLY de Remaucourt y siège dès le 1<sup>er</sup> octobre. Le décret du 24 décembre déclare enfin les protestants capables de tous les emplois civils et militaires comme les autres citoyens.

Bien que membre de plusieurs commissions (Caisse de la Trésorerie Nationale et de l'Extraordinaire, Assignats, suppléant au Comité du Commerce, membre du Comité de Liquidation) Jean JOLY, élu le dixième sur treize, par 430 voix sur 588 votants, siège obscurément dans la majorité. Il adhèrera au coup d'Etat du dix-huit Brumaire.

Il est toujours négociant. Bien qu'arrêté en 1793, il ne semble pas avoir été inquiété comme son cousin. Il a montré peut-être davantage de souplesse. Il est parmi les administrateurs du district de Saint-Quentin, chargés de choisir le chef lieu du département de l'Aisne. Le 9 germinal an 8 (30 mars 1800) il est nommé conseiller de préfecture.

Jean JOLY est, après son cousin, parmi les plus imposés de la ville. Ensuite il succède à ce dernier, mort comme nous le verrons plus loin en exercice maire de St-Quentin. Il sera maire à son tour de 1812 à 1815 ; c'est à ce moment qu'il est décoré de la Légion d'Honneur. Son rôle lors de la première occupation alliée en 1814 contribue à épargner bien des souffrances à la population. (19)



Vers cette époque se place un incident mal connu. Après les décès de Mme JOLY et Mme CROMMELIN, Isaac Mathieu CROMMELIN écrit en 1814 un pamphlet aujourd'hui introuvable et resté inédit, à l'encontre de son neveu : "Entretien avec un parent, M. JOLY de BAMMEVILLE" (seul écrit ou un JOLY aîné porte ce nom) signé avec son sang, par Isaac Mathieu CROMMELIN, âgé de 84 ans et le dernier de sa race en France." Le neveu de sa femme avait-il démérité ? Des questions d'intérêt étaient-elles en jeu ? Connaissant la grande intégrité d'Isaac Mathieu CROMMELIN, on ne peut que se poser des questions.

Jean JOLY habitait plutôt Remaucourt, mais en 1815, au lendemain des Cent-Jours, il se fixe à Paris et ne vient que momentanément à Remaucourt. Le ménage JOLY de LESSART n'eut que deux enfants : Clémence Elisabeth, née le 7 décembre 1790, qui épousera son petit cousin Aimé JOLY de BAMMEVILLE, et que nous retrouvons, et Victor, né en 1792.

Jean JOLY finit ses jours à Paris, le 23 avril 1832, et sa femme en 1834. (20)

Pour être fidèle à la chronologie, nous parlerons plus loin de sa magistrature municipale. Mais il faudra aussi évoquer le désastre qui assombrit la fin de sa vie, la faillite de son fils unique Victor. Ce dernier eut cependant avec son père une grande influence sur la création et la modernisation des manufactures familiales, que nous décrirons plus loin.

Victor JOLY, associé à son père et, durant un certain temps au cousin de celui-ci, reste fidèle à la cité natale jusqu'au moment de ses malheurs.

Il épouse à Paris le 21 mai 1816 Virginie DUBOSQ, St-Quentinoise elle aussi ; sa mère est une RIGAUT, famille connue autant par le médecin bienfaiteur des pauvres, que par l'établissement de blanchisserie. Son père est juge, puis président du Tribunal de Commerce, et membre de la Commission Municipale.

En 1825, Victor JOLY est depuis plusieurs années à son compte ; son père habite Paris et les JOLY de BAMMEVILLE ont leurs propres manufactures.

Charles PICARD (21) évoque sans doute sa maison dans le passage suivant : "En 1825 les industries du district de Saint-Quentin étaient prospères ; une seule était en souffrance, on le sait, c'était celle des linons et batistes dont les ouvriers avaient été forcés de choisir d'autres genres de fabrications. A cette seule exception près, l'activité la plus grande régnait à Saint-Quentin."

"Malgré ma répugnance à rappeler des désastres qui ne sont que trop connus, écrit JOLY l'aîné, père de Victor, en 1826, l'attaque que je reçois dans mon honneur, respecté de mes créanciers mêmes, me fait un devoir de rompre le silence, d'exposer ma conduite et de signaler l'esprit d'avidité qui me suscite des tracasseries qu'il n'était que trop juste de m'épargner..." (22)

La liquidation est résolue le 30 juillet 1825. JOLY l'aîné offre tous ses biens. Il garantissait en outre la somme de 557.000 F avancée par M. DUBOSQ à son gendre. La terre de Remaucourt estimée 800 000 F

était aussi hypothéquée de 639.500 F. Elle sera vendue, ainsi que tous les biens du malheureux manufacturier en 1827. Il ne lui restera pour vivre qu'une pension de 6.000 livres servie par ses enfants.

En 1834, la créance DUBOSQ représentait encore 900.000 F, la créance LAFITTE 240.000 F sans compter d'autres à RIVAGE et à PIN-GRET.

Mme Victor JOLY mourut en 1860. A la suite de ce décès intervint une transaction entre son époux et les héritiers naturels, car ils n'avaient pas eu d'enfant. Victor JOLY termina ses jours à Paris, 7, rue de Clichy, le 7 mai 1861. Il était âgé de 69 ans. (23)

### PIERRE LOUIS JOLY de BAMMEVILLE

Le second fils des JOLY-CLERGEAULT, Pierre Louis JOLY de BAMEVILLE, voit le jour le 27 avril 1724 à St-Quentin, il est baptisé le lendemain à l'église St-Jacques. Les parrain et marraine sont Pierre CHARPENTIER, de Bohain et Catherine DUMOUSTIER, cousine de l'enfant.



On ignore le mode d'instruction appliqué à ces jeunes gens. L'Edit de janvier 1686 avait interdit aux parents protestants d'éduquer eux-mêmes leurs enfants. Dans les classes aisées on tournait la difficulté soit en gageant des précepteurs, soit en envoyant les enfants à l'étranger.

Naturellement la plupart des enfants de famille bourgeoise, quand ils voulaient effectuer des études supérieures étaient bien obligés d'aller à l'Université. (24)

Pierre JOLY participe avec son frère aux affaires paternelles. Il habite au 16, rue des Canonniers, qui était et resta le siège des affaires jusqu'en 1845. Les deux frères l'avaient acquis conjointement en 1750.

Pierre JOLY se marie à l'âge de 32 ans. La famille FROMAGET où il choisit sa future est aussi originaire du Poitou. Etienne FROMAGET, son futur beau-père, qui n'a que douze ans de plus que lui, est, comme son père, écuyer, négociant en toiles, de religion protestante ; comme lui, obstiné et ambitieux. Il s'est heurté aussi au Corps de Ville et a eu gain de cause grâce à ses relations. Etienne FROMAGET, dont le père fut directeur de la Compagnie des Indes, est l'ami de M. Q. DELATOUR, il sera membre du Conseil d'Administration lors de la fondation de l'école. La belle-maman est une COTTIN. Elle le rendra parent - s'il ne l'est déjà - avec cette puissante famille.

Marie Anne Victoire FROMAGET est née le 31 décembre 1738, paroisse St-Martin de Saint-Quentin. Baptisée le jour même, son parrain est Daniel COTTIN de la paroisse St-Jacques (si peu !) et sa marraine dame Marie Anne FROMAGET, épouse de Messire TRONCHAIN, "banquettier" à Paris.

Le contrat de mariage a lieu en date du 1<sup>er</sup> septembre 1756, probablement à Saint-Quentin. "L'avoir de Pierre JOLY se monte à 116.000 livres, au nombre desquelles se trouve sa part pour moitié de la maison de la rue des Canonniers, estimée 12.500 livres ; l'apport de la future est de 40 000 livres, plus son trousseau. Le mariage catholique est célébré en l'église St-Martin de Palaiseau, diocèse de Paris, toujours afin d'en établir la légitimité devant la loi." (25)

Par ce mariage, Pierre JOLY devient le beau-frère de Jean Louis Barthélémy POSSEL, d'origine genevoise, aussi futur maire de la ville, le premier maire de la Révolution.

Le 10 mars 1768, Pierre JOLY est reçu Trésorier de l'Artillerie et du Génie. Cette fonction est assortie de nombreux privilèges, tels que les exemptions de logement de gens de guerre, tutelles, curatelles et autres charges bourgeoises, franchises pour l'entrée des vins, bières et autres liqueurs pour la consommation de sa maison, et des droits, libertés, exemptions et prérogatives attachées à la commission, dont jouissent tous les trésoriers du royaume. (26)

Deux loges maçonniques existent à Saint-Quentin ; nous y retrouvons les noms des manufacturiers protestants amis ou parents des JOLY, en compagnie de ceux-ci, qui font comme plusieurs autres partie des deux loges à la fois : CROMMELIN, DUMOUSTIER de VASTRE, HARLE, PONDARTIN, SARGET, de BRISSAC, COTTIN, FIZEAUX, RIGAUT, FROMAGET, LAVAL, NERET, POSSEL, VAN ROBAIX.

La loge l'Humanité, plus huppée que la loge St-Jean, installée depuis 1773 dans un hôtel loué au frère JOLY, se trouvait en bordure

des remparts de la ville, dans un endroit solitaire. Cet hôtel était une dépendance de celui du Gouverneur où avaient lieu, peu avant la construction de la première salle de spectacles, les soirées musicales.

La loge maçonnique en conservera l'usage jusqu'à sa dissolution le 25 octobre 1790. On avait résilié le bail qui durait depuis dix-sept ans dès le 15 avril. (27) Cette maison appartenait à Louis Jean JOLY l'aîné.

Dans les dernières décennies de la monarchie, les fabricants de Saint-Quentin sont riches et rivalisent de luxe. Les JOLY, COTTIN, FIZEAUX, DUMOUSTIER de VASTRE possèdent dans le quartier St-Thomas de confortables demeures où ils mènent grand train. Certains encouragent les arts et sont bibliophiles émérites. JOLY de BAMMEVILLE est entouré de personnages qui ont acquis des charges de Conseillers Secrétaires du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances : Jacques DUMOUSTIER de VASTRE, un POUPARDIN, trois PAPORET, seigneurs de Vaux, ses futurs voisins.

“Un titre s'ajoutant à quelques bonnes rentes permet de faire figure dans sa ville. En outre la charge de Secrétaire du Roi est anoblissante si on la conserve vingt ans ou si l'on meurt en charge. La Compagnie des secrétaires du roi, note M. de SEREVILLE (28) était parfois aussi le banquier du roi : en effet ce dernier lançait un emprunt et les Secrétaires du roi le couvraient en grande partie, soit en usant de leurs fonds propres, soit en usant de leur garantie personnelle, souvent plus appréciée que celle du pouvoir royal auprès de leurs relations dans la finance et des souscripteurs privés”.

En date du 19 janvier 1779, l'information de vie et de mœurs de Pierre JOLY de BAMMEVILLE “poursuivant les provisions de cet office” est pleine de renseignements intéressants, par les témoins qu'il a cités et la généalogie qu'il a produite. Les documents qui l'assurent sont joints aux autres pièces. “Les ravages des guerres civiles dans le Loudunois ont enlevé les autres titres qui servaient à continuer en remontant la généalogie, ajoute-t-il.” (29)

Cet office obtenu, tout sourit au nouveau conseiller. Ses deux enfants ont 22 et 20 ans : Marthe Victoire JOLY de BAMMEVILLE est née le 19 décembre 1757, et baptisée le lendemain. Elle épouse le 30 mars 1784 à la chapelle de l'ambassade de Suède à Paris Samuel MASSIEU de CLERVAL, natif de Caen, veuf, demeurant au Havre. Le mariage a lieu en présence de DANGIRARD, banquier à Paris, Jean-Paul Marie COTTIN, banquier, des seigneurs de BEAUREGARD, de BELLANGREVILLE, de LIGNEROLLES, de FONTAINES, VANDENHIVER, banquier, POSSEL, FLEURIAU de La Rochelle.

Les MASSIEU sont de famille anoblée en 1776, à la tête des manufactures royales de toiles fondées en 1620.

Le fils JOLY-FROMAGET s'est aussi marié en 1782, nous le verrons plus loin. C'est Samuel, le futur maire de Saint-Quentin.

Un troisième enfant, Jacques Henri, né en 1762, n'avait vécu qu'un an et demi.

“A cette époque, les bourgeois riches ou simplement aisés divisaient à l'ordinaire leur fortune en mobilière et immobilière. De la

terre et des titres de rente leur paraissent les éléments indispensables et inséparables d'une fortune bien assise. Par cette combinaison ils se protégeaient soit contre les mauvaises récoltes, soit contre les réductions de rentes. Aussi, bien que les impôts qui pèsent sur la terre soient très lourds, sa valeur vénale ne cesse d'augmenter. Outre le profit, il y a d'ailleurs la considération liée à la possession de la terre." (30)

Depuis que les biens en Poitou ont été aliénés, les JOLY n'ont pas retrouvé ces attaches terriennes et elles leur manquent. C'est ainsi que le 20 octobre 1786, Pierre Louis JOLY acquiert, de concert avec son fils Samuel, la propriété de Pommery.

Revenons en arrière pour mieux connaître ce château situé entre Etreillers et Roupy, dans le canton de Vermand actuel.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le château de Pommery appartient aux seigneurs de SONS. Cette famille était de religion catholique, mais Marie de BARISIS, veuve en secondes noces de François de SONS, en son vivant lieutenant au Gouvernement de Saint-Quentin, avait adhéré à la Réforme comme son grand-père Michel de BARISIS.

Madame de BARISIS ouvrit sa maison au culte réformé après avoir averti depuis plus de deux ans les officiers du roi à Saint-Quentin et fait au Greffe le 31 décembre les significations nécessaires. Ses coreligionnaires s'y réunirent pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 1641. Les oppositions ne tardèrent pas à se produire. Deux ans s'écoulèrent avant que l'intendant ne reconnût que Pommery était un endroit non suspect ne pouvant apporter aucun préjudice à la religion ni à l'Etat, le 14 septembre 1643.

Le 22 décembre de la même année, un arrêt du Conseil permit aux protestants de se réunir chez la dame de BARISIS "tant et si longuement que l'empeschement de la guerre durera avec défense à toutes personnes de les y troubler". (31)

Madame de BARISIS mourut en février 1646. Aussitôt les héritiers de Messire de SONS s'opposèrent à la continuation des assemblées de Pommery. Mais les diverses raisons invoquées par le Pasteur METAYER prévalurent et les assemblées se maintinrent à Pommery jusqu'en 1650, où l'Espagne s'empara à nouveau du Catelet.

André Nicolas CAIGNART, lieutenant criminel de Saint-Quentin, seigneur de Pommery par acquisition, possédait en 1724 ce fief dont les dépendances étaient considérables. En 1784 le château est décrit ainsi : "entouré d'un parc de peu d'étendue (5 ha) et de terrains cultivés fermés par une haie verte bordée d'ormes et autres arbres".

Les vendeurs sont Marie Joseph CAIGNART du ROTOY, ancien mayeur de Saint-Quentin, lieutenant général au Présidial de Laon, Claude André CAIGNART de POMMERY, mineur émancipé et Louis Thomas DARNEVILLE, ancien officier d'Infanterie. La vente sera ratifiée par acte passé en la même étude (DESAINS) le 24 avril 1787 par Messire Marie Joseph CAIGNART du ROTOY, seul et unique héritier de messire CAIGNART de POMMERY.

Les documents relatifs à cette acquisition sont conservés à Laon. (32) Ils se composent de plusieurs reliefs de foi et hommage au seigneur qui n'est autre que le comte de BRIENNE, marquis de MOY, époux d'Etienne FIZEAUX, fille du manufacturier St-Quentinois,

d'une correspondance du comte de BRIENNE, des procurations et de la vente elle-même.

“Pierre JOLY de BAMMEVILLE se plut à embellir Pommery, à augmenter le nombre des terres qui l'entouraient et y fit construire le château neuf, l'ancienne habitation des seigneurs de SONS ne correspondant ni à ses goûts ni aux besoins de la nombreuses famille dont il aimait se voir entouré.” (33)

Sous la Terreur, en raison peut-être de sa charge d'une certaine importance, le nouveau propriétaire est gardé à vue dans son château.

“En 1793, au milieu même des orages de la Révolution, le respect dont M. et Mme JOLY de BAMMEVILLE étaient entourés, leur âge avancé, désarmèrent les rigueurs du Club Révolutionnaire, et quoiqu'ils fussent dénoncés et poursuivis comme aristocrates, on leur évita la prison, mais ils furent incarcérés dans leur demeure, sous la garde de quatre dragons, jusqu'à la mort de ROBESPIERRE. (33)

Le 29 mars 1793, Samuel JOLY devient seul propriétaire en rachetant à ses parents la nue-propriété du domaine. Les parents JOLY y finiront cependant leurs jours et seront inhumés dans le cimetière de Pommery, aménagé pour eux. Pierre JOLY et Victoire FROMAGET, décédés en 1797 et en 1802, reposent dans de fort beaux tombeaux en marbre blanc.

#### PIERRE LOUIS SAMUEL JOLY DE BAMMEVILLE, maire de SAINT-QUENTIN.

Samuel JOLY, second enfant du ménage JOLY-FROMAGET, est né le 20 octobre 1759, et baptisé le jour même à la paroisse St-Martin. Ses parrain et marraine sont Jean Samuel JOLY et sa grand mère Emilie COTTIN.

Samuel JOLY n'a que 23 ans lorsqu'il se marie. C'est probablement à Paris qu'il connaît sa future épouse. Son cousin Jean Louis COTTIN, banquier dans la capitale, est en effet le curateur de Marie Anne Henriette de LAVAL, orpheline de son père, Raymond LAVAL, en son vivant négociant et banquier à Marseille puis à Paris.

La famille LAVAL est originaire du Quercy, citée en 1350, maintenue noble en 1660. La mère est Jeanne Madeleine FESQUET, native de Marseille.

Marie Anne Henriette y est aussi née le 2 juin 1763. Elle a un frère banquier, qui se fixera en Russie et une sœur, épouse de Messire FLEURIAU de JONCHELONGUE. “Henriette de Laval a l'âme élevée, l'esprit fin et délicat. Elle a été éduquée par M. PHILIPPON, qui fera à son tour l'instruction d'Emile OBERKAMPF son neveu et de Jules et Aimé JOLY ses enfants.” (34)

Le partage de M. de LAVAL eut lieu à Paris le 25 août 1782 et sa fille en retira plus de 300.000 livres qui figurent au contrat de mariage. Celui-ci est signé à Paris devant M<sup>e</sup> DUCLOS-DUFRENOIS le 3 septembre 1782, trois jours avant la cérémonie.

Les parents JOLY constituent en dot à leur fils 120 000 livres imputables sur leur succession future par moitié. En outre le père associe son fils dans la maison de commerce durant trois années pour un tiers et dont le fonds capital sera de 300.000 livres, le père y contribuant pour deux tiers. (35)

Marie Anne Henriette LAVAL, mineure, est émancipée d'âge par lettres obtenues en la Chancellerie du Palais à Paris le 15 septembre 1781. Elle est autorisée par Sa Majesté suivant le brevet donné à Versailles le 29 août 1782.

Le mariage a lieu le 6 septembre à la chapelle de l'ambassade de Suède à Paris. Les témoins sont nombreux, presque tous alliés. Parmi eux, WILHESHEIM, consul d'Autriche à Nantes. L'ambassadeur de Suède, comte de CRENTZ, contresigne l'acte es-fonctions. En cette circonstance, les mariages protestants eurent souvent lieu dans cette chapelle, comme celui de Victoire JOLY en 1784.

L'Edit de Tolérance, qui intervient en novembre 1787, permet aux protestants de faire ratifier devant le lieutenant général au bailliage les mariages qui ont eu lieu auparavant. Le 3 mai 1788, les époux JOLY-LAVAL se présentent accompagnés de leurs témoins. Le frère de l'époux est fondé de pouvoir de la veuve LAVAL, et le père JOLY-FROMAGET est présent, ainsi que deux POSSEL, et Jacques François COUILLETTE, négociant à Oestres.

Dans la procuration de Mme LAVAL interviennent Jean Daniel COTTIN, régisseur général des vivres de la Marine et son fils Jean Paul Marie COTTIN, banquier.

Les époux déclarent que deux enfants leur sont déjà nés : Aimé François Samuel le 28 juin 1785 et Samuel Jules le 24 décembre 1787.

Au début de la Révolution, les choses semblent bien se passer, mais une vague d'arrestations, opérées à Saint-Quentin en raison de la loi des suspects, amène Samuel JOLY à la prison de l'Abbaye à Paris, ainsi que Félix de PARDIEU. Il n'en sera élargi que sur l'intervention de Jacques ARPIN. Madame JOLY raconte ainsi les faits, qu'elle tenait de sa belle-mère :

«Samuel, dénoncé au Comité de Salut Public, fut arrêté par de soi-disant patriotes et conduit à Paris dans la prison de l'Abbaye de sinistre mémoire. En son absence ces mêmes patriotes, (dont un nommé DUBOSQ, connu depuis à Saint-Quentin où il fit fortune) fouillèrent la maison, bouleversèrent ses titres et papiers de famille, firent disparaître ceux qui portaient le sceau royal, examinèrent avec une avide curiosité ses livres de commerce et y recueillirent des renseignements qu'ils utilisèrent à leur profit.

Beaucoup de notables et de femmes de la société de Saint-Quentin furent aussi arrêtés et emprisonnés. On transformait les maisons d'habitation en maisons d'arrêt. Celle de votre père (Jules JOLY, 9 rue des Canonniers) eut cette triste destinée.

C'est à sa tendresse et à son dévouement pour son mari que Mme Samuel JOLY de BAMMEVILLE dut de conserver sa liberté. Elle voulut après son arrestation le suivre à Paris et partir immédiatement seule avec ses deux fils aînés, Aimé et Jules, et une petite fille qu'elle

nourrissait, Louise Claire, qui succomba, victime des angoisses de sa mère.

La pauvre mère demeurait chez René CHARLOT, 10, rue Christine, en s'effaçant autant que possible avec ses deux fils et une fidèle servante, appelée Marianne. L'hôte était dur et menaçant, le ménage sordide, la maison basse, la rue qui donnait dans la rue Dauphine étroite et sombre. Elle ne sortait de ce lieu de désolation que pour accomplir les démarches nécessaires à la délivrance de son mari ; ou bien, tous les deux jours, munie d'assignats qu'elle cachait dans sa main, puis à la dérobée les offrait au geôlier, implorant la faveur d'une courte entrevue avec son époux bien-aimé. Le lendemain c'était le tour de ses fils. Une demi-heure écoulée, le cher prisonnier, armé d'une grande bûche, frappait pour qu'on vint lui enlever ses enfants, et ne s'en séparait jamais sans se dire qu'il les avait peut-être serrés pour la dernière fois.

Ces détails et plusieurs autres circonstances de sa vie m'ont été racontés par ma chère belle-mère, avec une expression si pénétrante que j'étais toujours en l'écoutant profondément émue. Son second fils, Jules, votre grand père, quoiqu'il n'eût que six ans, se rappelle de la maison de la rue Christine, de la cellule de son père, de l'aspect lugubre de l'Abbaye, de la grande fosse creusée dans la cour pour recevoir pêle-mêle les corps des prisonniers massacrés, et d'avoir rencontré avec épouvante sur le quai des Tuileries des charrettes pleines de malheureuses créatures allant à l'échafaud dressé sur la Place Louis XV, appelée par une sanglante ironie place de la Concorde". (36)

Bien que Jacques ARPIN assure dans ses mémoires être intervenu en faveur des captifs originaires de Saint-Quentin, en allant voir CARNOT qu'il avait connu à Douai, Mme JOLY attribue l'élargissement de son mari aux démarches de M. PAPORET de Vaux, qui envoyait un député nommé DUPONT auprès de FOUQUIER-TINVILLE. "Malgré la violence et la cruauté bien connues de ce dernier, il parvint à le rendre favorable à M. JOLY de BAMMEVILLE."

Le décret d'élargissement du 4 ventôse an 2 prononce la mise en liberté des citoyens CHATELAIN frères, SARGET, GALLOY et Samuel JOLY de BAMMEVILLE. Ils se présentent le 13 ventôse (3-3-1794) devant le conseil à Saint-Quentin, qui leur témoigne sa satisfaction. (37)

"A peine de retour parmi les siens, M. JOLY se vit obligé de quitter à nouveau la chère famille, dans la crainte de paraître suspect, et de partir comme volontaire pour aller se battre contre les Autrichiens au siège de Valenciennes." (36)

Ce ne fut, ajoute Mme JOLY, qu'après le 9 thermidor, lorsque la France échappa au joug sanglant de ROBESPIERRE, que les deux époux purent se rejoindre à Saint-Quentin et s'occuper à relever les ruines que la Terreur avait accumulées autour d'eux.

Les événements suivent leur cours ; à la tête de l'administration municipale se succèdent après POSSEL, l'oncle de JOLY, NAMUROY, notaire, FOUQUIER, négociant, de PARDIEU, NICQUET, négociant, Jacques ARPIN, FIZEAUX, LEROY, Ch. DELAFOSSE, Samuel JOLY le 23



mars 1800, mais il n'accepte pas, BLONDEL, avocat et DELHORME, négociant.

Le 29 fructidor an 10 (16 sept. 1802) le conseil, informé que le citoyen JOLY de BAMMEVILLE dont le dévouement aux intérêts de la ville est bien connu, se chargerait volontiers de faire les démarches nécessaires pour obtenir la reconstruction de l'écluse de Voyaux (38) dans la dimension actuelle, propose que le citoyen JOLY, sur le point de partir à Paris, soit investi de sa confiance pour cette importante mission. La proposition est adoptée. Le Conseil après avoir décidé l'envoi d'une commission auprès du gouvernement pour solliciter la reconstruction de l'écluse de Voyaux... considérant que pour profiter de la situation centrale de la ville sur le canal qui portera son nom, et offrir un point de repos aux bateaux qui y navigueront, la construction d'un port devient nécessaire dans la commune, autorise le citoyen JOLY de BAMMEVILLE à faire au nom de Saint-Quentin l'offre de faire cet établissement à ses frais. (39)

“Sentant le prix d'avoir à la tête de l'administration municipale de la ville un homme qui sût y faire régner l'ordre tout en y amenant le progrès, ses amis et les citoyens les plus honorables de Saint-Quentin le pressèrent d'accepter pour cette fois la mairie. M. de BAMMEVILLE se rendit à ces sollicitations dans un esprit de dévouement aux intérêts de sa ville natale.” (40)

Membre du conseil d'arrondissement et conseiller municipal depuis le 19 avril 1806, Samuel JOLY est nommé maire de Saint-Quentin le 18 mars 1808.

C'est l'année où il fonde avec son cousin la deuxième filature à la fabrique Rouge au faubourg d'Isle, comme nous le verrons plus loin.

L'évènement marquant de sa magistrature est naturellement l'achèvement du canal de Saint-Quentin et son inauguration par l'Empereur en personne. Des fêtes superbes qui nous ont été souvent contées marquèrent cette visite. Les préparatifs en furent minutieux.

Avant le séjour de l'Empereur, toutes les précautions sont prises. JOLY écrit le 13 avril à M. d'HARDEMPONT-LAGNIER, son voisin : “Je me propose par mesure de sûreté de placer une pompe dans les environs du palais (41) qu'occuperont leurs majestés impériales et royales. Votre maison offrant l'emplacement le plus convenable, je vous prie de recevoir cette pompe chez vous. Votre dévouement à la chose publique me donne l'espoir que vous ne vous refuserez pas à me rendre ce service.” (42)

Deux gardes d'honneur, l'une à pied, l'autre à cheval, sont recrutées en l'honneur de la visite impériale : le maire en écrit au sous-préfet : “Tous les citoyens qui en font partie appartiennent à des familles respectables et considérées, ont reçu une éducation soignée et sont dans l'aisance.” Son propre fils, Aimé JOLY, âgé de 25 ans en fait d'ailleurs partie.

Les autorités ne savent comment agir en cette époque de méfiance : la garde d'honneur a commandé un guidon, qui doit être béni dans l'église en mars. Consulté sur cette opportunité, le préfet tarde à

faire connaître sa réponse. On remet la cérémonie ; elle aura bien lieu, mais après l'intervention de M. DELHORME, membre du corps législatif.

On doit aussi se méfier de l'opposition : le 23 mars, les imprimeurs sont priés de soumettre au préfet tous les textes qui leur seraient confiés au sujet du mariage impérial.

Le 10 avril, JOLY envoie son propre neveu Auguste MASSIEU de CLERVAL (futur amiral) au ministre de l'Intérieur, pour lui soumettre les projets de réception : "Pour prouver que par nos efforts constants notre industrie rivalise avec les fabriques anglaises", Sa Majesté pourrait visiter les fabriques suivantes : ARPIN et fils, BALIGANT, LEHOULT, LEMERCIER, PAILLETTE, LEFEVRE-GREGOIRE, TIBERGHEN, LADRIERE, FOINANT, Samuel JOLY et fils et QUENTIN-DUPLAQUET.

Napoléon et Marie-Louise descendirent à l'Hôtel JOLY de BAMMEVILLE, au n° 16 rue des Canoniers, où Bonaparte avait probablement séjourné le 9 février 1801.

Le 27 avril, jour de l'arrivée des illustres visiteurs, un groupe de jeunes filles de Saint-Quentin fut admis à l'audience de Sa Majesté l'impératrice et lui remit une corbeille contenant les plus parfaits produits des diverses branches de l'industrie de la ville, notamment une pièce de percale à jours merveilleusement tissée, qui reçut l'appellation de "Marie-Louise". Elle valait 24 F l'aune. A leur tête se trouvait Julie de BAMMEVILLE, la future madame OBERKAMPF, fille du maire, chargée de complimenter l'auguste visiteuse. Celle-ci donna une preuve de sa bienveillance en faisant remettre à la jeune fille une montre enrichie de perles.

Le choix de ces jeunes filles chargées de séduire l'Impératrice avait été accompagné de précisions notifiées à leurs parents dans une lettre du maire le 11 avril : "Le Conseil juge que la tenue simple en robe de linon plaira à Sa Majesté, et sera convenable à une demoiselle déjà parée de ses propres grâces et de ses vertus."

Parmi les flots d'éloquences déversés en ce 27 avril, "Une commune de l'Empire moins remarquable par sa population ou son étendue, que par un dévouement sans bornes à Votre Majesté, la ville de Saint-Quentin vient apporter aux pieds du trône l'hommage de sa profonde et respectueuse reconnaissance", atteste le maire JOLY-LAVAL. (43)

A l'occasion de ce voyage, l'Empereur donna de sa main la croix de la Légion d'Honneur au maire, ainsi qu'à plusieurs personnalités de la ville.

Il fut tellement satisfait de tout ce qu'il avait vu, qu'il signa dès le lendemain le décret de Cambrai, qui "délivrant la ville du carcan des fortifications, donna une nouvelle impulsion aux industries et au commerce." (44)

Le 1<sup>er</sup> mai, une députation fut envoyée pour remercier l'Empereur ; elle se composait de MM. JOLY aîné, DESJARDINS, HOUEL, PAULET, DELHORME, et GOMIECOURT. On n'oublie pas d'exprimer en ces termes dithyrambiques au ministre de l'Intérieur la reconnaissance de la ville : "Notre éternelle gratitude, les sentiments que

nous vous portons tous, Monseigneur, sont imprimés dans nos cœurs en caractères inaltérables, et il nous sera bien doux de les transmettre à nos neveux jusqu'à la postérité la plus reculée." (45)

Après le séjour de Napoléon, le maire JOLY propose de délibérer sur l'emploi des clefs qu'il a offertes à Sa Majesté à son entrée sur le territoire de la ville et qu'elle lui a remises : "Le Conseil unanime est d'avis que les clefs restent dans les mains de M. le Maire et qu'il les conserve comme un témoignage de l'affection et de la reconnaissance de ses concitoyens". (46)

Samuel JOLY défend les intérêts de la ville, qui a obtenu la propriété des matériaux des fortifications : dès le mois de juin 1810 surviennent des difficultés et des discussions avec GAYANT et les ingénieurs du canal, qui ont fait enlever les grès des bastions revenant à la ville. Il en écrit sévèrement au ministre de l'Intérieur.

Il est économe aussi des deniers de l'Etat : le 7 septembre, en adressant au ministre le relevé des dépenses occasionnées par le séjour de l'Empereur, il précise : "J'ai pensé que s'il convenait d'assurer les droits de chacun, il convenait aussi d'obvier à toute espèce d'exagération, soit dans le prix réel des fournitures, soit dans l'évaluation de la main d'œuvre. J'ai à cet effet nommé une commission prise parmi les membres du Conseil et les ai invités à faire un examen exact et scrupuleux de tous les mémoires. Ils ont rédigé un rapport que je vous soumets." (47) D'ailleurs les matériaux ayant servi à tous les décors, bois, tissus, objets divers récupérés seront vendus en adjudication par la suite, on ne laissera rien perdre.

Parfois la religion de M. JOLY l'empêche de remplir certaines fonctions : il écrit à M. FORTIER, curé de la Collégiale : "J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'acte de nomination par l'évêque des membres du Conseil de Fabrique de la paroisse de la ville. Je vous adresse également l'acte de nomination des membres du même Conseil faite par M. le Préfet. Conformément au paragraphe 2 de l'alinéa 4 du décret impérial du 30 décembre 1809, je me substitue M. DESAINS mon premier adjoint pour me remplacer dans les fonctions de membre du Conseil. Je vous serais obligé de vous concerter avec lui pour fixer l'heure à laquelle l'installation du Conseil aura lieu dimanche prochain." (48)

Les préoccupations des habitants du faubourg d'Isle le touchent, bien que, comme nous le verrons plus loin, il soit la cause initiale de leurs soucis. Il écrit le 18 octobre 1810 à M. le commissaire central du canal : "La suppression du moulin GARANT ayant occasionné celle de l'abreuvoir du faubourg St-Martin et la concession faite à MM JOLY ayant interdit l'usage de l'abreuvoir du faubourg d'Isle, les propriétaires et les aubergistes sont dans le plus grand embarras pour faire laver et abreuver leurs chevaux. Ils ne se dissimulent pas que si pendant l'été l'abondance de la rive a présenté de grandes difficultés, la mauvaise saison le rendra absolument impraticable et leur ôtera leur unique ressource. Dans le dessein de faire droit aux réclamations qu'ils m'adressent journellement, j'ai fait dresser par l'architecte de la ville le plan des divers emplacements qui ont paru convenables".

Enfin, bien que le projet ne pût aboutir avant plus d'un demi-siè-

cle, JOLY de BAMMEVILLE s'occupe activement de négocier le rattachement d'Harly et du Petit-Neuville à Saint-Quentin.

Le budget de la ville en 1811 s'élève à 9.901 F 60. On se préoccupe au Conseil de tirer le meilleur parti des terrains accordés par le décret de Cambrai. Le 15 février 1811, le conseil municipal prend connaissance du rapport que le maire va adresser au ministre de l'Intérieur. Il exprime l'intérêt que lui a inspiré une telle lecture, rend hommage au zèle, à l'activité et à la sollicitude de M. le maire, adopte son rapport en entier, donne sa sanction aux plans et aux travaux auxquels il accorde sa préférence, et vote la demande à Sa Majesté Royale et Impériale d'un emprunt qui mette la ville en état d'exécuter promptement les travaux qui seront déterminés par Son Excellence le ministre de l'Intérieur, sans être forcée de procéder de façon prématurée à des ventes de matériaux et de terrains, mais permettant d'attendre des circonstances plus favorables.

Voici le début de la lettre : "La ville de Saint-Quentin, honorée et illustrée par la présence de leurs Majestés Impériales et Royales, a suivi l'impression de son cœur en leur donnant des preuves non équivoques de son respect et de son amour. Votre Excellence a pu juger par les transports de joie de ses habitants qu'ils étaient les dignes émules de leurs ancêtres... Mais ce que vous n'avez pu voir, ce dont il m'est infiniment doux de vous rendre compte, c'est leur enthousiasme, c'est l'élan de leur reconnaissance, lorsqu'ils ont connu les bienfaits dont les comble le décret impérial du 28 avril. Chef de leur administration, j'ai dû faire usage de tous les moyens que le cercle de mes ressources peuvent offrir (sic) pour seconder leur empressement à jouir des effets de la munificence impériale et remplir en même temps les intentions du monarque bienfaiteur.

J'ai donc chargé l'architecte de la ville de dresser les plans et devis :

- 1) Boulevards et promenades publiques
- 2) Réparations et constructions à l'Hôtel de Ville pour y loger les Tribunaux
- 3) Pavements
- 4) Abreuvoirs et Fontaines
- 5) Abattoir etc..."

Il existe aussi un projet d'obélisque à la gloire du souverain. Deux plans sont proposés, l'un de 108.000 livres, l'autre réduit à 74.000 livres. Suit la demande d'emprunt. (49)

Mais la mort frappe tout à coup le maire de Saint-Quentin, qui n'est âgé que de 52 ans. Il succombe à une épidémie de rougeole maligne, qui manque aussi d'enlever sa fille Julie. C'est le 16 décembre 1811.

A la réunion du Conseil municipal qui suit son décès, est prononcé l'éloge suivant : "Ce jourd'hui 15 janvier 1812, le Conseil municipal réuni pour la première fois depuis qu'une mort prématurée et inattendue a enlevé à ses fonctions M. JOLY de BAMMEVILLE, maire, a consacré les premiers instants de sa séance à l'expression de sa douleur et de ses regrets et à généralement et unanimement reconnu que ce magistrat, malgré ses nombreuses occupations person-

nelles a donné pendant tout le temps de sa gestion des preuves touchantes de l'intérêt paternel qu'il portait à ses administrés, et de sa bonne volonté à faire tout ce qui dépendait de lui pour contribuer à l'embellissement de la ville..."(49)

Le maire de Saint-Quentin sera inhumé à Pommery auprès de ses parents. Un inventaire de ses biens fut dressé après son décès le 2 mars 1812, par M<sup>e</sup> DESAINS. Mais le partage et la liquidation de la communauté JOLY-LAVAL par M<sup>e</sup> DESJARDINS n'eurent lieu que le 12 septembre 1824, une fois les cadets devenus majeurs.

La propriété du château de Pommery et de ses dépendances fut attribuée à Madame JOLY de BAMMEVILLE. Aucun de ces actes n'a été retrouvé.

Samuel JOLY, outre la maison de commerce, possédait de gros biens fonciers, que nous retrouverons dans le partage de chacun de ses enfants. La succession était évaluée à 1.276.930 F.

Sur la gestion du maire de Saint-Quentin, M. BENARD pourra écrire en 1861 : "Tenons pour certain que si la municipalité, au lieu de tracer en 1810 sur les terrains des fortifications le beau système de ses rues neuves, s'était bornée à les vendre en bloc, laissant aux acquéreurs le soin de les diviser à leur convenance, Saint-Quentin, qui compte aujourd'hui plus de 30.000 habitants, serait moins riche, moins peuplé, moins salubre, et ces terrains seraient loin d'approcher de la valeur qu'ils ont atteinte et qu'ils dépasseront encore. Ce que font aujourd'hui Paris, Marseille, Lille, Le Havre et tant d'autres cités, Saint-Quentin l'a fait il y a cinquante ans et s'en est bien trouvé."

La magistrature de la ville est vacante ; ce n'est pas encore le temps des élections : un décret de l'empereur va nommer conseiller le propre cousin du maire décédé, JOLY l'aîné, Jean JOLY, l'ancien député à l'Assemblée Nationale, membre du Conseil de préfecture, décret du 7 février 1812. Un autre décret du 27 février le nomme maire et il est installé le 4 mars. Il prête serment dans les termes suivants : "Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur."

Pour la première fois qu'il occupe la présidence du Conseil municipal, il annonce un projet qui réjouit ses concitoyens : "D'après les instructions de M. le Sénateur Grand Maître de l'Université Impériale, M. le Préfet de l'Aisne, Baron d'Empire, vous autorise à vous réunir extraordinairement pour émettre votre vœu sur l'établissement d'un Lycée en cette ville, et présenter les moyens de parvenir tant aux premières dépenses de construction, acquisition de bâtiments, mobilier, etc, qu'aux frais d'entretien annuel pour les grosses réparations seulement."

Il observe que plusieurs villes du département sont dans le cas de solliciter l'avantage de posséder dans leur sein un des nouveaux lycées et que celle de Saint-Quentin particulièrement pourrait avoir des droits qu'elle s'empressera sans doute de faire valoir si d'ailleurs ses ressources financières le lui permettent.

"Vous avez donc à prouver d'abord que la ville de Saint-Quentin doit l'emporter sur les autres villes du département, celle où le commerce et l'industrie sont les plus florissants et font les progrès les

plus rapides, celle qui a montré le plus de zèle et qui a fait les plus grands sacrifices pour favoriser et encourager l'instruction : ces faits sont notoires et incontestables !" (49)

Suivent des projets concrets exposés par JOLY l'ainé. On sait toutefois qu'il fallait une longue patience pour attendre leur aboutissement.

Au décès de JOLY l'ainé, on trouve dans ses archives une convention avec le général GISSENMAYER (sic, serait-ce GEISSMAR ?) sur l'entrée des russes dans la ville. (50)

M. JOLY est encore présent à Saint-Quentin le 19 août 1815, mais le 22 août suivant, "le Conseil considérant que par la retraite de plusieurs de ses membres il n'est plus en nombre compétent, s'ajourne." (51)

Mais revenons aux descendants des JOLY-LAVAL. Lors de l'Edit de Tolérance, nous avons vu que ceux ci avaient déjà deux enfants, Aimé et Jules. Ils eurent encore Julie, Eric et Fernand, qui eurent tous une descendance.

#### AIMÉ FRANCOIS SAMUEL JOLY DE BAMMEVILLE

Aimé JOLY avait été baptisé par le curé de St-Martin le 28 juin 1785, lendemain de sa naissance. Son oncle, François de LAVAL, négociant à Paris est son parrain, et sa marraine est la grand-mère JOLY-FROMAGET.

Aimé JOLY ne dut pas jouir d'une très bonne santé : un frère aîné était mort tout petit, son cadet à 45 ans, lui-même s'éteindra à Nice âgé seulement de 46 ans, et seuls deux de ses cinq enfants survivront.

"Pour l'éducation de leurs fils aînés, les parents s'arrêtèrent à la combinaison suivante : ils réunirent ceux-ci, Aimé et Jules, à ceux de leurs amis OBERKAMPF, Alphonse et Emile, tous quatre contemporains et âgés de huit à dix ans, et les établirent dans une maison de campagne à Jouy-en-Josas, sous la direction d'un homme moral, instruit, spirituel, M. PHILIPPON, que les deux familles tenaient en haute estime, l'ancien précepteur du comte de LAVAL et de ses sœurs. Aimé et respecté par ses élèves, il conserva avec eux jusqu'à la fin de ses jours les rapports les plus affectueux. Son portrait était à Pommery, où une allée du parc porte son nom.

Ce séjour dura trois années environ. Alors M. PHILIPPON, plein d'émulation pour ses élèves, réclame des leçons et des cours d'un ordre supérieur.

D'après ses conseils, la jeune colonie fut transférée à Paris dans une maison vaste et aérée, rue d'Orléans n° 8, à proximité du Jardin des Plantes. Là, les compagnons reçurent les enseignements des meilleurs professeurs et suivirent une vie de travail que de légitimes distractions venaient parfois égayer. Les arts d'agrément n'étaient point oubliés : dessin, musique, danse, équitation, escrime apportaient aux études sérieuses une diversion salutaire.

Leur instruction religieuse, confiée au Pasteur MESTREZAN, grava dans le cœur des jeunes gens les meilleurs principes auxquels ils restèrent attachés durant toute leur vie." (52)

Aimé JOLY s'occupe des manufactures avec son père et ses frères. Comme je l'ai dit, il épouse sa petite cousine, la seule fille de JOLY l'aîné, dont la race sera ainsi perpétuée sous le même patronyme. Le mariage a lieu à Saint-Quentin le 14 août 1808. Les témoins sont : J.B. ISAAC HARLE, cousin par alliance, époux de Caroline MASSIEU -ils ne sont mariés que depuis cinq mois, elle a seize ans-Antoine PAPORET, propriétaire à Vaux, voisin de Pommery, pour l'époux, et Abraham Hyppolite POSSEL, propriétaire, ainsi qu'Eléonore DESJARDINS, Président du Tribunal Civil, pour l'épouse.

Lorsqu'on lève une garde d'honneur pour la visite de l'empereur, Aimé JOLY sera capitaine en second de la garde à cheval. A sa mort, il est colonel de la Garde Nationale. Il sera conseiller général avant 1826 et chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur. Aimé et Clémence JOLY de BAMMEVILLE eurent cinq enfants : la fille aînée, Claire Marthe, née en 1809, épousera son oncle Eric ; Ernest mourra jeune ; Edmond est né en 1817 ; deux petites filles sont mortes jeunes, l'une d'elles à Pommery.

En 1826, un des premiers membres de la Société Académique, magistrat en poste, s'étant retiré, Aimé JOLY le remplace et se joint aux fondateurs. Il est cultivé, possède une belle bibliothèque. Persuadé que l'instruction est le moyen de venir en aide au peuple, il fonde une école du dimanche. (53)

C'est en 1827, après le décès du sous-préfet DUUEZ, qu'Aimé JOLY acquiert au n° 9 (actuel) rue des Canonniers l'hôtel sur les ruines duquel s'élève aujourd'hui la bibliothèque municipale. Il va y demeurer et son frère Jules à côté de lui. Cet hôtel, dont de beaux restes sont parvenus jusqu'à nous, était présumé en partie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le côté avait un étage, surplombant la salle de lecture actuelle. L'intérieur était orné de très belles boiseries et d'une rampe d'escalier en fer forgé, qui seule subsiste encore.

Aimé JOLY pratique toujours la religion de ses pères. On sait que le culte réformé ne fut établi officiellement à Saint-Quentin qu'en 1828, bien après la loi de 1802. Le pasteur Guillaume MONOD, né à Copenhague où son père était pasteur français, consacré en 1824, fut invité en 1827 à venir célébrer un service dans la famille JOLY de BAMMEVILLE, où il se fit connaître et estimer. Emile OBERKAMPF, beau-frère des JOLY comme nous le verrons plus loin, fut nommé député en 1827 et l'année suivante Georges CUVIER devint directeur des cultes non catholiques. Grâce à ces circonstances favorables, et à la suite d'une démarche à Paris de Fernand JOLY, les oppositions locales furent vaincues. Guillaume MONOD fut installé au ministère pastoral par son père Jean MONOD le 10 août 1828. Le premier lieu du culte fut une vaste salle de l'ancienne Abbaye de Fervaques, que la ville louait à MM JOLY comme magasin.

En 1829 fut créée la première circonscription consistoriale de Saint-Quentin. L'élection du 16 novembre donna parmi les élus membres du consistoire : Aimé, Jules et Eric JOLY de BAMMEVILLE ;

les JOLY et Mademoiselle FROMAGET leur grand'tante furent d'actifs artisans de la rénovation du culte.

Aimé JOLY participe de façon prépondérante à la création des nouvelles manufactures : la fabrique Blanche et celle de l'Abbaye d'Isle. En effet il était l'aîné des trois fils qui travaillaient alors sous la raison sociale Samuel JOLY et fils. C'est au cours d'un voyage à Beaucaire, dont la foire était pour les affaires de la maison d'une grande importance, qu'il contracte la maladie qui l'emportera. A Nice, où il séjourne depuis le 31 juillet à l'hôtel des Etrangers, espérant y rétablir sa santé, il finit ses jours le 5 septembre 1831 ; Mme JOLY est auprès de lui. Il ne semble pas avoir été ramené à Pommery.

Clémence JOLY survécut à son époux jusqu'au 30 avril 1878 et mourut à Paris en son domicile 26, rue de Luxembourg, depuis rue Cambon.

Elle avait effectué de nombreux voyages à l'étranger, qui seuls attiraient son fils Edmond. Lors d'un de ces voyages, elle se convertit au catholicisme. Son testament (54) est bizarre ; elle y avantage son fils Edmond, célibataire original et panier percé, au détriment de sa fille Mme Eric JOLY de BAMMEVILLE. Edmond, mort à Paris en 1893, fut un curieux, grand collectionneur ; son propre testament (55) mentionne une importante bibliothèque, des collections de bronze et d'or gaulois et antiques et 200 statuettes en terre cuite.

Il possédait encore les bois de Maretz et les terres de LESSART. Il avait bâti à Rouen et ouvert des rues qui portent toujours les noms de BAMMEVILLE et de LESSART. Aimé JOLY, fils de sa sœur, fut son légataire universel.

### SAMUEL JULES JOLY DE BAMMEVILLE

Le second fils vivant des JOLY-LAVAL est Jules, né en 1787. Son parrain est JOLY l'aîné, sa marraine une tante LAVAL.

En 1809 il fait partie de la Garde Nationale, il en sera officier puis lieutenant-colonel jusqu'en 1842, ayant remplacé son frère Aimé dans ce grade.

Il est tout d'abord négociant, demeure à l'hôtel JOLY, puis au 5, rue des Canonniers. En 1814 il épouse Clémence Constance POUCHET, originaire de Bolbec. Elle a dix-huit ans, elle est fort riche. Il aura d'elle trois enfants :

En 1815, Henriette, devenue l'épouse de Désiré MAURENQ, propriétaire et administrateur de sociétés, légionnaire, mort jeune, laissant deux filles : Madame SAUSSINE et Madame LUUYT.

Le second enfant de Jules JOLY, Amédée, naît le 6 octobre 1818 à Saint-Quentin. Il travaille dans l'affaire de famille. En 1857 il habite encore au 16, rue des Canonniers. C'est lui qui l'avait racheté en 1850 ; il y demeure jusqu'en juillet 1857, date où il se retire de la société.

Amédée épouse à Saint-Quentin le 2 avril 1851 Nathalie DELATTE, née au même lieu le 3 juillet 1833. Elle a dix-sept ans, elle est



orpheline de père et de mère. Ses grands parents paternels sont Quentin DELATTE et Charlotte FOUQUIER ; ses aïeux maternels, Jacques SARGET (famille de manufacturiers) et Olympe DEVENOGE, chez qui elle demeure rue Saint-Martin.

Après avoir donné le jour à quatre filles, elle s'éteint le 1<sup>er</sup> avril 1873 dans sa quarantième année.

Amédée est celui des fils qui rachète Pommery en 1872 après le décès de son père. Il habite depuis 1857 Paris, 41 rue du Colisée, où il décède le 6 janvier 1897, laissant une succession de plus de six millions en biens fonciers et valeurs mobilières.

Il avait obtenu en 1861 un jugement confirmant et rectifiant son état-civil et celui de ses enfants, sous le nom complet de JOLY de BAMMEVILLE, omis depuis la Révolution. En 1873 il signait comte de BAMMEVILLE.

Le troisième enfant de Jules JOLY et Constance POUCHET est Arthur, né à Saint-Quentin le 21 août 1820.

Lui fait toute sa carrière à Saint-Quentin, bien qu'il se retire et finisse ses jours à Paris. Comme son père il se marie deux fois. Sa première femme, Françoise COLOMB, qu'il épouse à Paris en 1850, y meurt un an après, le 15 juin 1851.

Elle a vingt ans, et lui laisse une fille, Caroline Henriette, née le 29 avril 1851 qui épousera Albert de POURTALES en 1871.

En juin 1858, Arthur convole à nouveau avec Louise Germaine de SAFFIN, qui lui donnera encore trois enfants.

Après avoir travaillé avec son père, Arthur dirige à partir de 1845 la société JOLY frères, associé à JOURDAIN.

En 1888 il est membre laïc du consistoire protestant de Saint-Quentin. Il coule ses vieux jours à Paris, 71, rue du faubourg St-Honoré, où il mourra en 1892 âgé de 72 ans. Son épouse le rejoindra sept ans après, ayant vécu à Chartres. Ils sont inhumés à Versailles au cimetière des GONARDS.

Constance POUCHET, femme de Jules JOLY et mère d'Henriette, Amédée et Arthur était morte à Saint-Quentin le 11 décembre 1830, âgée seulement de 34 ans. Le 25 avril 1835, Jules épouse en secondes noces Jeanne CLÉMENCE Marie POUPART de NEUFLIZE, née en 1810 à Sedan. Inutile de présenter les NEUFLIZE : négociants, puis banquiers, de famille anoblie en 1769, ils habitent alors Paris. La nouvelle Madame JOLY est la petite fille de Madame de NEUFLIZE née DUMOUSTIER de VASTRE. De ce second mariage naît en 1836 Alice, qui épousera en 1858 Alfred ANDRE, banquier et député, régent de la Banque de France. Ce riche financier ne laissa pas de postérité. Il contribua aussi à la fondation de Pommery, ainsi qu'à celle de la Bibliothèque Protestante de Paris.

Quand Mme ANDRE eut acquis la moitié du château de Pommery, elle la laissa par testament du 22 janvier 1906 à son cousin Eric, qui avait racheté l'autre moitié. Le mobilier s'y trouvait toujours. Elle lui légua également l'usufruit de tableaux de famille. Mme ANDRE décéda à Cannes le 5 mai 1913. (56)

En 1841, Mme JOLY-LAVAL qui jouissait de Pommery depuis le décès de son époux, meurt à Saint-Quentin. Elle lègue à son fils

Jules le domaine de Pommery, pour lequel il rapportera à la masse 300.000 F. Les autres héritiers consentent à l'exécution pure et simple du legs.

Voici donc Jules propriétaire de Pommery. Il y mène un assez beau train de vie. Mais il se fixera à Paris, où il demeure déjà en 1851, 60 rue Chaussée d'Antin. Cette maison porte maintenant une plaque de marbre blanc : le Général FOY y était mort le 28 novembre 1825.

Très vite Jules JOLY acquiert des biens immobiliers et bâtit : Immeubles rue de Londres, rue Notre Dame des Victoires, rue du Helder et boulevard Haussmann. Cette dernière construction ne sera pas achevée lors de son décès et un passif de 700.000 F la grève. Elle sera cependant adjugée 1.500.000 F. Ce sont Arthur et Mme ANDRE qui la rachètent.

Jules JOLY achète encore la ferme de la Tuilerie à Chavignon. Il possède par la succession paternelle des bois à Sorel et à Elincourt. Il est administrateur des Chemins de Fer du Nord et Chevalier de la Légion d'Honneur.

La présence de ce ménage plus lancé peut-être dans la vie mondaine donne davantage d'éclat au château. Le train y est plus cossu. On peut supposer que la propriété est magnifiquement entretenue, car en juin 1850 le jardinier DUPRE est récompensé par le Comice agricole (Sté Académique).

Si la vie au château est plus agréable, il semble toutefois qu'un certain éloignement perce vis à vis des frères et sœur évincés du domaine paternel. La même situation se retrouvera, aggravée, à la succession de Jules JOLY, décédé le 11 avril 1870.

Il rédige son testament en 1865. La masse active de sa succession s'élève à 2.428.049 F, plus 175 actions des Chemins de Fer du Nord, qu'il lègue en viager à son épouse. Outre des legs au consistoire de la ville, au Bureau de Bienfaisance et à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'aux pauvres d'Etreillers, il donne une année de leurs gages à tous ses domestiques et six mois aux employés de la ferme et du jardin de Pommery. Il pensionne depuis longtemps un homme blessé par son cocher dans Paris, et nourrit deux enfants pauvres d'Etreillers.

Les valeurs mobilières représentaient un gros paquet, mais il fut impossible à ses quatre enfants de procéder au partage amiable de ses autres biens : le Tribunal de la Seine procéda le 20 juillet 1872 à leur licitation.

La fille aînée, Mme MAURENQ et son frère Amédée emportèrent indivisément l'adjudication de Pommery et des terres attenantes vendus en un seul bloc, ainsi que l'hôtel de la rue de Londres : Pommery pour 420.000 F et l'hôtel pour 620.000 F. Arthur JOLY et sa demi-sœur Mme ANDRE décrochèrent l'immeuble du boulevard Haussman comme il a été dit pour un million et demi. Nous sommes en 1872, ce qui donne une idée des sommes en jeu !

La partie adverse refusa à Amédée JOLY le rachat du mobilier et du matériel de la ferme au prix fixé dans l'inventaire et fit vendre à la criée durant plusieurs jours tout le contenu du château et de la ferme. On peut penser que personne ne voulut enchérir sur les châtelains, car la somme réunie n'atteignit même pas le prix d'estima-

tion, 6.960 au lieu de 11.280 F. Il fut précisé toutefois que quantité de vins fins portés sur l'inventaire avait disparu lors de l'invasion de 1870 !

Surprise : dès le 3 janvier, six mois après, Amédée et Henriette, qui avaient tout fait pour avoir Pommery, le revendent, chacun pour sa part, à Arthur JOLY et à Mme ANDRE. (57)

S'il est pénible d'évoquer ces dissensions familiales, l'énorme dossier qui en fut la conséquence nous fournit des détails abondants sur le domaine. Le cahier des charges dressé en vue de la vente et auquel est adjoint l'inventaire réalisé en 1870 contiennent la description minutieuse de la demeure et de son contenu.

Le premier lot, comprenant le château et la ferme, se composait également de marchés de terre sur les communes de Savy, Etreillers, Fluquières, Douchy, Germaine, Vaux, Dallon, Fontaine les Clercs, Ribemont et Vendeuil, pour une superficie de 130 hectares environ. On a pu dire au siècle dernier les JOLY propriétaires de tout le bord de la chaussée menant de Saint-Quentin à Vendeuil. (58)

Clémence JOLY, auteur des "Souvenirs du passé", histoire manuscrite de la famille, mourut à Paris en 1889. Elle fut ramenée à Pommery le 26 mars. Elle avait été de 23 ans la cadette de son mari.

#### JULIE LAURETTE CLAIRE JOLY de BAMMEVILLE

Après leur fils Jules, les JOLY-LAVAL eurent en 1789 une petite fille qui mourut à Paris, et en 1796 -l'écart est grand, il est dû à la Révolution- Julie Laurette Claire.

C'est elle qui épousera Emile OBERKAMPF. Il était le fils du fondateur de la manufacture de Jouy-en-Josas (toiles de Jouy) venu de Bavière en 1758, anobli en 1787, et de Elisabeth MASSIEU (toujours la famille normande !).

Emile OBERKAMPF était né en 1787. Le mariage a lieu en 1813. Les fiancés sont très jeunes, mais madame OBERKAMPF veut précipiter le mariage, car elle craint que son fils ne doive partir aux armées.

Emile OBERKAMPF et sa femme étaient associés pour un quart dans la maison Samuel JOLY. Ils eurent quatre enfants vivants, qui leur donnèrent une nombreuse descendance.

#### ERIC ALPHONSE JOLY de BAMMEVILLE

Le cinquième enfant vivant des JOLY-LAVAL est Eric Alphonse, né le 15 septembre 1797.

Il gère un certain temps les affaires familiales avec Jules, puis avec les enfants de celui-ci.

Est-ce par amour, est-ce par intérêt qu'il se marie ? C'est plutôt la première raison qui est la bonne, à en juger par les termes de son testament. Il a près de trente ans, sa fiancée n'en a pas dix-huit, rien

d'extraordinaire ! C'est qu'il épouse la fille de son frère, Aimé JOLY, et elle est la petite-fille de JOLY l'ainé. Dans la petite cité, l'évènement dut faire du bruit.

Le mariage civil fut célébré le 2 mai 1827 à neuf heures du soir en l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin, par Louis Nicolas MALLET, premier adjoint. Le maire, M. de BAUDREUIL n'était pas persona grata dans la famille.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée dans le salon de Pommery, par le pasteur MONOD.

Eric Alphonse a, comme son frère, le goût des investissements fonciers. Il se constitue un domaine important autour du château de Bellejame, à Marcoussis, près de Rambouillet.

En 1873, le ménage habite Paris. Il eut quatre enfants, dont trois naquirent à Saint-Quentin. Le premier, Frédéric Aimé, né en 1831, est mort jeune.

Le second fils est Octave Jules, né le 20 septembre 1835. Il épouse le 15 février 1866 Juliette NELATON, fille du docteur. Il meurt en septembre suivant, précipité sous une charrette dans sa ferme.

Le troisième fils, Eric Edmond, né le 25 mai 1838, épouse le 21 avril 1863 à Paris Valentine de BUSSIERES.

Il est président de la Compagnie d'Assurances "Le Phenix", et administrateur du journal Le Courrier de La Haute Marne. Depuis 1899 il est maire de La-Houssaye-en-Brie.

C'est lui qui fonde l'Hospice de Pommery et lègue le château à l'Association de Bienfaisance parmi les protestants de Saint-Quentin.

Dans le testament d'Eric JOLY (fils du précédent Eric Alphonse) qui laissa en 1916 une succession de plus de trois millions et qui n'avait pas de postérité, un extrait est relatif à Pommery : "... le château et le parc de Pommery, où se trouve établi un asile de vieillards, dit Asile JOLY de BAMMEVILLE. Je comprends dans ce legs le mobilier du château et de l'asile, les chevaux, vaches, attirail de culture et en général tout ce qui se trouve m'appartenant, à la charge d'entretenir le cimetière de famille établi dans le parc." Une somme de 150.000 F était jointe au legs. (59)

Eric JOLY de Bammeville est mort en pleine guerre à Paris le 2 juin 1916. Il aura été le dernier membre protestant de la famille. Son épouse lui surviva jusqu'en 1927. Tous deux sont inhumés au cimetière protestant de La Houssaye.

Le dernier des fils d'Eric et Claire JOLY est né à Marcoussis, le 30 juin 1847, après que ses parents eussent quitté Saint-Quentin. C'est Octave Gaston Aimé, connu sous le titre de comte (romain) de BAMMEVILLE.

Il épouse le 4 octobre 1882 Antoinette de BRETTESTHURIN, originaire du Languedoc. Il semble qu'Aimé de BAMMEVILLE représente la branche catholique de la famille. Le ménage eut cinq enfants : la comtesse de BARTILLAT, la marquise de PONTEVES, deux religieuses du CENACLE ; Guy, né en 1895, un des seuls rejetons mâles de la famille, fut tué à l'ennemi en 1916, lors d'une mission aérienne.

Le comte Aimé de BAMMEVILLE est mort dans ce château où il était né, le 25 septembre 1922.

## SAMUEL LOUIS FERNAND JOLY DE BAMMEVILLE.

Le dernier des fils JOLY-LAVAL est né le 11 mars 1801 à Saint-Quentin. C'est Fernand JOLY de BAMMEVILLE.

Il travaille un certain temps dans l'affaire familiale, puis il habite Roupy, où il gère une fabrique de sucre. Il épouse à Jouy-en-Josas le 15 mai 1830 Albertine WIDMER, parente d'OBERKAMPF.

La sucrerie de Roupy ayant brûlé, Fernand JOLY monte une raffinerie dans les vieux bâtiments de la fabrique Rouge. Mais il lui est difficile de se fixer, et en 1835 il abandonne définitivement les affaires et devient receveur des finances. Il le sera à Sedan, Civray, Aubusson, Bar sur Seine, Douai.

Les Fernand JOLY eurent deux enfants : Maurice, né le 18 février 1831 à Roupy et Louise, née à Sedan le 14 août 1836, restée célibataire.

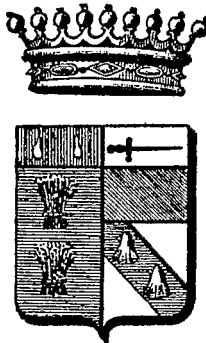
Comme son frère aîné, Fernand JOLY meurt jeune, à 45 ans, à Chalon-sur-Saône, où il était receveur des Finances depuis 1842.

Albert Maurice, est ingénieur des Arts et Manufactures. Le 30 janvier 1860, il épouse à Jarville, près de Nancy, Marie Alice MONNIER. Elle n'est autre que la sœur du pasteur MONNIER de Saint-Quentin, de vénérée mémoire, et la fille de Gabrielle MOLITOR.

Jusque 1865, Maurice est encore négociant à Saint-Quentin. Puis il est filateur à Maronne. Il finira sa carrière comme chef d'exploitation à la Compagnie Générale des Eaux de Paris, où il mourra le 9 octobre 1913, âgé de 83 ans.

De ses trois filles, Louise, Marie et Alice, Mme Louis FOREL n'eut pas d'enfant ; mais Mme Paul SALATHE et Mme Henri FOREL lui donnèrent une descendance.

Monique SEVERIN



REFERENCES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

- (1) HORDRET, Histoire abrégée de la ville de Saint-Quentin, 1781.
- (2) JOLY (Clémence) née de NEUFLIZE, Souvenirs du passé, v. 1865-1888.
- (3) NORMAND (Ch.), Saint-Quentin et la Royauté, 1881, p. 178.
- (4) Archives municipales de Saint-Quentin, n° 37.
- (5) Archives de RENUSSON d'HAUTEVILLE (G.).
- (6) Archives Municipales de Saint-Quentin, n° 37.
- (7) Archives d'HAUTEVILLE, copie.
- (8) Minutier Central des Notaires (M.C.N.), Paris, VII, 217.
- (9) LAVISSE (Ernest), Histoire de France, t. VIII, p. 332.
- (10) Archives Nationales, V<sup>2</sup> 45;
- (11) Archives Municipales de Saint-Quentin, registre protestant, 21 novembre 1755.
- (12) Archives Municipales de Saint-Quentin, registre protestant, 13 juillet 1764.
- (13) NORMAND (Ch.) op. cit. p. 99.
- (14) Isaac Mathieu CROMMELIN, le dernier de sa race en France, 1808-1815.
- (15) JOLY (Clémence) op. cit.
- (16) M.C.N. I, 877.
- (17) M.C.N. XIX, 903.
- (18) Archives Départementales de l'Aisne, B 2916.
- (19) DAUTEUILLE (R.), L'occupation de 1814, Société Académique de St-Quentin.
- (20) M.C.N. Me BATARDY, 1149, et LXII, 906.
- (21) PICARD (Charles), Saint-Quentin, son commerce, ses industries.
- (22) Bibliothèque Nationale L.N. 10331 (explications de JOLY l'ainé).
- (23) M.C.N. XXIII, 1068.
- (24) RICHARD (Michel), Vie quotidienne des protestants.
- (25) JOLY (Clémence), op. cit.
- (26) Archives Départementales Aisne, B 4042.
- (27) BRAZIER (Paul) in Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, T. VI.
- (28) SEREVILLE (M. de), Dictionnaire de la noblesse française, p. 231.
- (29) Archives Nationales V<sup>2</sup> 45.
- (30) LAVISSE (Ernest) op. cit. t. IX p. 231.
- (31) DAULLE (A.), Chronique du Consistoire de Saint-Quentin et de l'église Réformée, 1900.
- (32) Archives Départementales Aisne, E 656.
- (33) JOLY (Clémence), op. cit.
- (34) JOLY (Clémence), op. cit.
- (35) M.C.N. XLVIII, 274.
- (36) JOLY (Clémence), op. cit.
- (37) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 D 5.
- (38) MENNESSIS, Canal de Picardie.
- (39) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 D 15.
- (40) JOLY (Clémence), op. cit.
- (41) On appelait "Palais" la résidence de l'Empereur lors de ses déplacements.
- (42) Archives Municipales de Saint-Quentin, 2 D 18.
- (43) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 I 3.
- (44) PICARD (Charles), op. cit.
- (45) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 D 16.
- (46) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 D 16.
- (47) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 D 16.
- (48) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 D 16.
- (49) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 D 16.

- (50) M.C.N. M<sup>e</sup> BATARDY, 1149.
  - (51) Archives Municipales de Saint-Quentin, 1 D 15.
  - (52) JOLY (Clémence), op. cit.
  - (53) Journal "Le Guetteur" 19 septembre 1831, nécrologie par Félix DAVIN.
  - (54) M.C.N. XVIII, 1437.
  - (55) M.C.N. XVIII, 1608.
  - (56) Minutes de M<sup>e</sup> TOLLU, notaire à Paris, 5 mai 1913.
  - (57) Journal "Le Guetteur", 29 janvier 1873, purge d'hypothèques.
  - (58) Minutes de Caulaincourt, conservées chez M<sup>e</sup> PIAT, Vermand.
  - (59) Minutes de M<sup>e</sup> TOLLU, 2 mai 1918.
- 

Mme M. SEVERIN a complété son étude en recherchant l'importance du négoce et de la manufacture des toiles et du coton à Saint-Quentin, tels que l'exercèrent cinq générations de la famille JOLY de BAMMEVILLE. Nous espérons que ce travail fera l'objet d'une édition ultérieure.

## GÉNÉALOGIE ABREGÉE

de la

## FAMILLE JOLY DE BAMMEVILLE

Ascendance présumée : FROMENT JOLY 1418 — Jean JOLY — GUYOT JOLY — Pierre JOLY 1529

Mathurin JOLY Sgr. de LOURDINES, LOUDUN × 1581 Charlotte VINCENT dont Jehan JOLY, Sgr de LOURDINES, + 1657

× Anne d'ASNIÈRES — 3 enfants dont :

Jean JOLY, Sgr de LOURDINES, × 1649 Marie VERON, dame de BAMMEVILLE, 3 enfants dont :

Samuel JOLY, Sgr de LOURDINES et de BAMMEVILLE 1652-1692 × Marie-Catherine DUMOUSTIER de VASTRE + 1712, 4 enfants dont :

Samuel JOLY de BAMMEVILLE, Sgr. de BAMMEVILLE et de LOURDINES 1684-1755  
× 1718 Marthe Louise CLERGEAULT de PONDARTIN + 1764 — 12 enfants dont :

Jean Samuel JOLY aîné 1722-1765 × (1759) Elisabeth de la FOSSE-CHATRY - Pierre JOLY de BAMMEVILLE Sgr. de POMMERY 1724-1797 × 1756 Victoire 1739-1797 dont :  
Louis Jean Samuel JOLY 1760-1832 × (1789) M.M. Marthe de LESSART FROMAGET 1738-1802 3 enf. dont : ↓  
Samuel JOLY de BAMMEVILLE Maire de St Qu. 1759-1811 × 1782 Henriette de LAVAL 1763-1841 6 enf. dont :

Elisabeth JOLY 1790-1878 × 1808 Aimé JOLY de BAMMEVILLE  
Victor JOLY 1792-1861 × 1816 Virginie DUBOSQ + 1860 — S.P.

Aimé JOLY de BAMMEVILLE 1785-1831 × 1808 Elisabeth JOLY 1790-1878 dont Claire JOLY 1809-1892

Jules JOLY 1787-1870 × 1814 POUCHET × 1835 Cl. de NEUFLIZE 1810-1889 dont :

Alphonse Eric JOLY 1797-1880 × 1827 Claire JOLY 1809-1892 4 enf. dont (1)

Amédée JOLY 1818-1897 × 1851 DELATTE Nathalie 1833-1873  
Henriette JOLY 1815-1886 × Désiré MAURENQ

Arthur JOLY 1820-1892 × 1850 COULOMB Françoise × 1858 de SAFFIN Germaine DRÉ 1828-1896

Alice JOLY de BAMMEVILLE 1836-1913 × 1858 Alfred ANVILLE 1838-1916 × 1863 V. de BUSSIÈRE 1843-1927 S.P.

dont familles : FOULC de LACAUSSE - VERDIER de FLAUX ALIBERT

dont familles SAUSSINE LUUYT

dont familles de FOURTALES de RENUSSON d'AUTEVILLE ULLERM - AURIOL - MORAN - KILLER - DENIS - FOURNIER DOLLFUS

(1) dont familles de BARTILLAT, de PONTEVES, de la CHAISE, JISE de la RUPELLE  
(2) Julie dont familles VERNES, de GERVAIN du VIVIER de FAY de SOLIGNAC  
(3) FERNAND dont familles FOREL, SALATHÉ, RICHARD, THOMANN